



Transparence des scrutins

L'observation électorale est une réalité au Togo !

Le lundi 29 avril 2024, les Togolais se rendront aux urnes pour le double scrutin législatif et régional. Comme d'habitude, des observateurs seront déployés pour s'assurer que tout ...



PAGE 3

OTR



Taxe foncière

Les immeubles d'habitation secondaires désormais imposables

C'est l'une des innovations de la loi des finances, exercice 2024. Les propriétaires d'immeubles d'habitation secondaires sont désormais tenus de s'acquitter de la Taxe foncière ...

PAGE 5

DOSSIER



Chaîne de valeur soja

État des lieux et mécanismes de développement

La production du soja biologique au Togo gagne du terrain. Quel est l'état des lieux du secteur ? Quel est le mécanisme d'un développement optimal de la filière et des acteurs ?

PAGES 6&7



Législatives et régionales

Kpélé porte sa fille Yawa Tsègan vers le triomphe du 29 avril

Le mercredi 24 avril 2024 s'est tenu sur le terrain du CEG Adéta dans la préfecture de Kpélé, un grand meeting des candidats du parti Union pour la République (Unir) dans le cadre des élections législatives et régionales du 29 avril 2024. Ce fut une importante mobilisation menée par la tête de liste, présidente ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Législatives et régionales : les observateurs internationaux en place

Le Togo s'apprête à organiser le lundi 29 avril prochain, des élections législatives et régionales. En prélude à ce double scrutin, des missions d'observateurs internationaux accrédités s'installent progressivement et prennent leurs marques.

Mercredi 24 avril 2024, deux délégations, envoyées par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Union africaine (UA) ont été reçues par le ministre de l'Administration territoriale, Hodabalo Awaté. Leur objectif était de s'imprégner de l'état des préparatifs, et d'assurer les autorités du soutien de leurs organisations respectives.

Une semaine plus tôt, une mission d'information pré-électorale de la Cedeao avait également échangé avec le ministre sur le niveau d'avancement des opérations devant conduire au double scrutin du 29 avril.

Envie le mot clé «JEU» par SMS au 909
et deviens le meneur du jeu !

Inscription gratuite
Participation à 150F/jour
Cumule des points pour gagner tes lots
Notification gain exclusivement par le 888
Période du jeu : jusqu'au 30 Avril

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



INSCRIPTION
GRATUITE
+2
JOURS
OFFERTS

#nous
sommes
le Togo





SOMMAIRE

Tony Elumelu Fondation
Les entrepreneurs togolais incitées à postuler
au programme WE4A d'ici le 05 mai 2024



P 5

Le surpoids et l'obésité
Agir individuellement et collectivement pour
éloigner le danger



P 10

Burkina Faso/Justice
La justice réclame la libération de Guy-Hervé
Kam, un test pour l'État de droit



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Katou Kossiwa : Une femme modeste et reconnaissante dans le Canton de Hélotia

Dans le canton de Hélotia, au cœur de la préfecture de Kéran, réside une femme au parcours remarquable : Katou Kossiwa. Originaire de cette localité modeste, Katou incarne la simplicité et l'ambition discrète. Son parcours, ponctué de défis et de grâces, témoigne de sa détermination à être autonome et de sa reconnaissance envers les opportunités qu'elle a saisies.



Katou Kossiwa

Katou a grandi dans un environnement où les valeurs de travail acharné et de responsabilité familiale étaient primordiales. "Je suis reconnaissante pour chaque étape de mon parcours, même si

j'aurais aimé avoir plus d'opportunités pour progresser, notamment aller un peu plus loin à l'école", confie-t-elle humblement.

Dès son enfance, Katou a

été initiée à la préparation du Tchoukoutou, une boisson traditionnelle, qui est devenue une source de revenu pour sa famille. "Le Tchoukoutou était notre gagne-pain familial. C'était une façon pour moi de

contribuer dès mon jeune âge", se remémore-t-elle avec nostalgie.

Son engagement et sa détermination l'ont amenée à se former en couture et à ouvrir son propre atelier de coiffure en 2008, en parallèle de son activité de vente de Tchoukoutou. "C'était un équilibre délicat, mais cela me permettait de subvenir aux besoins de ma famille", explique-t-elle avec fierté.

Cependant, malgré sa relative satisfaction, Kossiwa reconnaît qu'il lui manquait certaines ressources pour développer pleinement son entreprise. C'est alors qu'elle a entendu parler du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) et a vu une opportunité de prendre son entreprise au niveau supérieur.

" J'ai pensé que peut-être, avec un peu d'aide, je pourrais aller plus loin dans mon entreprise", partage-t-elle avec espoir.

Grâce au produit APSEF du FNFI, Katou a pu acheter des outils de travail et d'autres nécessités qui manquaient à son atelier.

Les prêts successifs qu'elle a obtenus lui ont permis à chaque fois d'investir dans son atelier et d'acheter du mil pour préparer son Tchoukoutou.

"Les prêts du FNFI ont été comme un tremplin pour mon entreprise. Chaque pas m'a rapproché un peu plus de mes objectifs", affirme-t-elle reconnaissante.

Aujourd'hui, malgré ses hésitations initiales, elle ne regrette pas d'avoir franchi le pas. Elle aspire à aller encore plus loin si elle a la possibilité d'obtenir d'autres crédits. "Je suis déterminée à continuer à progresser et à réaliser mes rêves, quelle que soit la route que cela implique", conclut Katou, avec une détermination tranquille.

Son parcours inspire non seulement ceux qui la connaissent, mais aussi tous ceux qui aspirent à surmonter les obstacles et à réussir dans la vie. Katou Kossiwa est la preuve vivante que la détermination, la gratitude et la reconnaissance peuvent transformer les défis en opportunités et les rêves en réalité.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Législatives et régionales

Kpélé porte sa fille Yawa Tsègan vers le triomphe du 29 avril

Le mercredi 24 avril 2024 s'est tenu sur le terrain du CEG Adéta dans la préfecture de Kpélé, un grand meeting des candidats du parti Union pour la République (Unir) dans le cadre des élections législatives et régionales du 29 avril 2024. Ce fut une importante mobilisation menée par la tête de liste, présidente actuelle de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan.

Yawa Djigbodi Tsègan et les autres candidats du parti Unir ont reçu le soutien d'une délégation de militants dont Pascal Akoussoulèlou Bodjona, conseiller du président de la République Faure Gnassingbé ; Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon, ancien ministre au sein du gouvernement togolais, et le professeur Adama Kpodar, directeur général de l'Ecole nationale d'administration (Ena), et président de l'université de Lomé.

Pascal Bodjona a transmis les salutations et les reconnaissances du président de la République pour le soutien indéfectible et inconditionnel de la population de Kpélé. Ce dernier qui autrefois passait ses vacances scolaires à Tutu, Zionu et Tsiko (des localités de la préfecture de Kpélé), affirme se sentir toujours à l'aise à Kpélé.

« Je salue l'entente entre les populations. Kpélé est le Togo en miniature, un exemple de l'unité nationale. C'est ce que

veut le président de la République pour notre pays. Vous avez déjà énuméré les réalisations du président de la République dans votre préfecture. Ce n'est que le début d'une



Yawa Djigbodi Tsègan

belle aventure », a déclaré Pascal Bodjona.

« Sous la présidence de votre fille Yawa Djigbodi Tsègan, la sixième

législature a abattu un travail immense. Je n'ai aucun doute qu'au soir du 29 avril, elle sera réélue. Je voudrais vous demander de taire vos divergences pour donner au président de la République, les moyens de continuer à délivrer sa politique de paix et de développement. Madame la présidente, la chasse sera belle. Vous allez ramener

élections législatives, a remercié tous les intervenants pour la richesse de leurs propos. Elle a également remercié l'immense foule qui s'est déplacée pour assister au meeting du grand canton de Novivé, après les différentes rencontres dans leurs localités respectives. Elle a aussi transmis les salutations

de votre mobilisation à travers les urnes. Tout le Togo est actuellement debout, donc Kpélé doit faire un vote jamais vu dans ce pays. Nous devons remercier le président Faure Gnassingbé pour tout ce qu'il a déjà fait pour nous », a poursuivi Yawa Djigbodi Tsègan.

« Quand vous serez dans l'isolement, ne tergivez pas. Vous connaissez bien Unir, son leader, ainsi que le logo du parti. Je voudrais insister sur un certain nombre de valeurs qui caractérisent notre pays et qui sont le fruit de la gouvernance du président de la République Faure Gnassingbé. Il s'agit de la paix, de la concorde nationale, de la gouvernance partagée », a expliqué la candidate.

Sur la base des instabilités que l'on observe dans d'autres pays, madame Tsègan pense qu'il faut donner au président de la République Faure Gnassingbé, les moyens de continuer ses interventions. « Nous ne pouvons pas permettre que Kpélé perde son statut de fief de Unir au Togo », a-t-elle martelé.

Edem Dadzie

les deux tigres et les deux lions », a indiqué le conseiller du chef de l'Etat.

Pour sa part, la candidate tête de liste de Kpélé aux

du président Faure Gnassingbé à ses frères et sœurs.

« Lui-même compte arriver prochainement ici, mais cela dépendra surtout de

Transparence des scrutins

L'observation électorale est une réalité au Togo !

Le lundi 29 avril 2024, les Togolais se rendront aux urnes pour le double scrutin législatif et régional. Comme d'habitude, des observateurs seront déployés pour s'assurer que tout se passe dans les normes.

Dans le cadre de ces consultations électorales, des missions d'observateurs internationaux accrédités s'installent progressivement et prennent leurs marques. Mercredi dernier, deux délégations, envoyées par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Union africaine (UA) ont ainsi été reçues par le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, le colonel Hodabalo Awaté.

Leur objectif était de s'imprégner de l'état des préparatifs, et d'assurer les autorités du soutien de leurs

organisations respectives. Une semaine plus tôt, une mission d'information pré-électorale de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) avait également échangé avec les autorités togolaises sur le niveau d'avancement des opérations devant conduire au double scrutin du 29 avril.

« Vos observations et recommandations seront les bienvenues », a indiqué le ministre à l'issue des différents échanges. Il y a quelques jours, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) avait rejeté la demande d'accréditation électorale du Conseil

épiscopal justice et paix. Ce dernier, selon la Ceni, n'a pas fourni de preuve de financement.



Le ministre Awaté Hodabalo (au milieu) et les membres des missions d'observation reçoivent

A la suite de cela, certains observateurs ont affirmé que le gouvernement togolais n'était dans la dynamique d'organiser des

élections transparentes. Mais, est-ce vraiment la conclusion à laquelle l'on doit parvenir. Pourquoi

la mission de l'église catholique ne fournirait pas simplement des preuves de financement pour mettre les autorités électorales

à l'épreuve ? Quoi qu'il en soit, le Togo reste un pays ouvert aux observateurs qui respectent les lois

en vigueur en matière électorale au Togo, notamment le Code électoral.

TM

2° ORIGINAL

 **SOMMATION DE PRENDRE COMMUNICATION DU CAHIER DES CHARGES**

L'An Deux Mil Vingt et Quatre

Et le Vingt six (26) Avril à 15 heures 20 minutes

A la requête de la **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de **DOUZE MILLIARDS CINQ CENT MILLIONS DE FRANCS (CFA.12.500.000.000)**, Société de Droit Togolais, enregistrée en 2013 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO-LOME 2013 B 712, ayant son siège social à Lomé, Boulevard du 13 Janvier BP. 4032 Lomé-Togo Tél. (00228)22-20-82-82 / 22-20-84-85 / www.coris-bank.com agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général **Monsieur Alassane KABORE**, demeurant et domicilié audit siège ;

;

Pour laquelle domicile est élu en l'Etude de **Maitre Foli Jean DOSSEY**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, B.P. 472 - Tél.: (00228) 22-20-60-01 - 23-36-62-01 Lomé-TOGO, qui est constitué et continuera d'occuper pour elle, sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites et en application de l'article 269 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution;

J'ai **J'ai M^e Sylvanus E. SALLAH**
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié au Centre ville, service l'École Primaire l'Université 1, à côté du Théâtre à Lomé et le Bureau National de Transcription Sapele

Dit et déclaré à :

1- La SOCIETE HDW TOGO SARL, société de droit Togolais au capital social de 1.000.000 FCFA, sise à Lomé, quartier Tokoin-Hopital, rue Logome, 16 BP 440 Lomé-TOGO, Tel (228) 22 37 45 47/ 90 25 51 05, immatriculée au RCCM SOUS LE N° TG-LOM 2014B625, prise en la personne de Monsieur GBEDJEHA Joseph, son gérant ; demeurant et domicilié audit siège où étant et parlant à : *N'ayant pas d'adresse connue, nous avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé, et par insertion dans le journal Togo-Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

2-Monsieur GBEDJEHA Kokou Francis, Comptable, demeurant et domicilié Lomé, Boulevard du Haho, venant en représentation des héritiers de feu M^{SAH} Akuavi, conformément à la procuration générale du 13 aout 2014, constituant hypothécaire de la société HDW TOGO SARL, conformément à l'expédition de la convention d'autorisation d'hypothéquer du 06 Juillet 2015, où étant et parlant à : *la personne de M^{re} GBEDJEHA Kossi Néglé, son père ainsi déclaré qui a reçu copie de l'acte pour lui et visé les originaux*

Que :

- Sur requête de **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA**, un cahier des charges, est dressé et signé par **Maitre Foli Jean DOSSEY**, Avocat, pour parvenir à la vente sur saisie immobilière de l'immeuble ci-après :

Il s'agit de l'immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 03 a79 ca, limité au Nord -et à l'Ouest par le surplus du TF N° 11 170 RT, au Sud par le lot N° 443 bis et à l'Est par une rue non dénommée, objet du **titre foncier N° 20.593 RT, Vol 104, F°57**, appartenant aux héritiers de feu **Akouvi GBEDJEHA, née MENSAH**, constituant hypothécaire de la société **HDW TOGO SARL** débitrice de **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA**

L'immeuble est saisi par la requérante, par suite de la publication du commandement aux fins de saisie immobilière délivré au susnommé, suivant exploit de **Maitre Sylvanus E. SALLAH**, Huissier de Justice à Lomé, enregistré et publié au Bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Lomé, le **28 Mars.2024**. Ledit cahier des charges vient d'être déposé au Greffe du **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME**, par **Maitre Foli Jean DOSSEY**, Avocat à la cour ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile ainsi que constitution d'Avocat que dessus, j'ai, huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme il est dit, vous fait sommation de :

De :

-Prendre communication du cahier des charges audit Greffe,

-Y insérer vos dires et observations, jusqu'au cinquième jour précédant l'audience éventuelle, audience, qui aura lieu par-devant le **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME**, le **MARDI, 04 JUIN 2024 à 09 heures** où seront jugées les contestations soulevées, s'il y a lieu

Vous déclare, que s'il n'y a eu ni dires ni observations insérés au cahier de charges la fixation de cette audience sera considérée comme non avenue ;

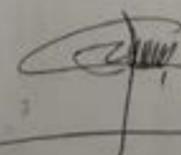
-Et qu'à défaut de former et de faire mentionner à la suite du cahier des charges jusqu'au cinquième jour précédant l'audience éventuelle, la demande de résolution d'une vente antérieure ou la poursuite de folle enchère d'une réalisation forcée antérieure, vous serez déchues à l'égard de l'adjudicataire de ses droits d'exercer ces actions ;

-Comparaitre le **MARDI, 09 JUILLET 2024 à 11 HEURES**, au **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME**, pour l'adjudication de l'immeuble saisi dont s'agit, sur la mise à prix de : **CINQUANTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS (CFA 54.742.500)**;

Leur déclarant que faute par eux de se présenter, il sera contre eux donné défaut de suite et procédé à l'adjudication tant en leur absence qu'en leur présence.

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'ils n'en ignorent, je leur ai, où étant et parlant comme dessus, remis et laissé copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA

 **L'HUISSIER**


Taxe foncière

Les immeubles d'habitation secondaires désormais imposables

C'est l'une des innovations de la loi des finances, exercice 2024. Les propriétaires d'immeubles d'habitation secondaires sont désormais tenus de s'acquitter de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les contribuables sont invités par l'Office togolais des recettes via un communiqué à honorer cette obligation, en vigueur depuis le 1er janvier 2024.



Un immeuble bâti

Jusqu'en 2023, les immeubles secondaires d'habitation échappaient à toute obligation fiscale. Selon le Code général des impôts applicable cette année 2024, tous les immeubles secondaires sont concernés, « quelle que soit la valeur locative et indépendamment de

l'identité des occupants ou de leur lien de filiation à l'égard du propriétaire ». En se référant à l'administration fiscale « l'exonération de la TFPB ne s'applique désormais qu'à l'immeuble d'habitation principale unique sur l'ensemble du territoire togolais », précise l'Office.

Cette nouvelle mesure vise à augmenter les recettes fiscales à la taxe foncière sur les propriétés bâties afin de donner plus de capacité à l'Etat pour financer les projets de développement du pays. L'ambition du Togo à travers la Feuille de route gouvernementale, témoigne des ambitions du gouvernement pour le Togo en matière d'infrastructures industrielle, sanitaire, scolaire et de transport, etc. L'atteinte de ces objectifs demande de l'OTR un apport financier capable de soutenir les actions du gouvernement.

Impôt local prélevé sur les propriétés immobilières bâties telles que les maisons, les immeubles et les bureaux, la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à 15 % du revenu net cadastral (Revenu net cadastral = valeur locative annuelle moins 50 %).

Edy Alley

OTR

Démarrage du contrôle du paiement de la TPU à partir du 02 mai

Après la fin de la période dédiée à honorer les obligations de paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU), l'Office togolais des recettes (OTR) annonce des contrôles à partir du 02 mai prochain. Ces vérifications se feront sur toute l'étendue du territoire national. Elles concernent les transporteurs tenus de payer la Taxe professionnelle unique (TPU) pour le compte des trois premiers mois de 2024. L'information a été portée au public par un communiqué, ce lundi 22 avril.

Selon l'administration fiscale, la perception de cette taxe « se poursuit au titre du premier trimestre 2024 conformément aux dispositions de l'article 57 du livre des procédures fiscales ». L'Office invite les transporteurs à se conformer aux dispositions en vigueur en versant leur contribution. Appelée communément "trimestre", cette taxe se calcule sur une base forfaitairement déterminée et en tenant

compte de l'estimation faite du chiffre d'affaires par l'administration fiscale.

Les grilles tarifaires selon le poids économique de chaque catégorie de véhicule sont déterminées par l'OTR. La définition de cette grille est fonction du nombre de places et le tonnage du véhicule afin de préserver l'équité dans le paiement de la TPU.

Edy Alley

Tony Elumelu Fondation

Les entrepreneures togolaises incitées à postuler au programme WE4A d'ici le 05 mai 2024

Pour augmenter la chance des entrepreneures togolaises à bénéficier de la subvention du programme Women Entrepreneurship for Africa (WE4A), une rencontre de renforcement de leur capacité à postuler s'est déroulée, ce 24 avril 2024 à Lomé. Initié par la Fondation Tony Elumelu, le programme WE4A est lancé à l'endroit des femmes africaines menant des projets Vert.

Organisée par l'Agence Successful Africa, cette rencontre vise à mieux faire connaître ce nouveau programme aux femmes togolaises et à les inciter à postuler. Elle est également l'occasion de lever les difficultés que peuvent rencontrer les entrepreneures togolaises en essayant de postuler à ce programme. Pour le responsable de l'Agence Successful Africa, Alphonse Logoh, il est essentiel que les femmes togolaises s'intéressent à ce programme pour améliorer leur autonomisation. « Depuis début mars nous faisons la campagne de communication sur ce programme au plan national sur les réseaux sociaux et dans la presse. Mais nous n'avons pas eu l'impression que l'information a atteint totalement sa cible. C'est pourquoi ce soir, nous avons identifié les femmes qui sont déjà dans l'entrepreneuriat Vert pour qui nous pensons

que ces informations sont utiles. Nous les avons regroupées pour les sensibiliser et répondre directement aux difficultés qu'elles rencontrent déjà en essayant de postuler. C'est pourquoi nous avons fait venir un alumni qui a déjà bénéficié d'une subvention de la Fondation Tony Elumelu pour mieux leur expliquer les difficultés éventuelles qui peuvent se présenter en voulant postuler », a-t-il indiqué.

Ayant connu sa phase pilote l'année dernière, WE4 est dans sa première grande phase cette année et est ouvert à tous les pays africains. Le programme offre une subvention de 5000 dollars à 1000 africaines qui sont dans l'entrepreneuriat Vert. Parmi les futures lauréates de cette subvention, augmenter la part des entrepreneures togolaises est le but visé par l'Agence Successful Africa. « Notre souhait quand on

va donner la liste des 1000 femmes africaines qui ont bénéficié cette année de cette subvention pour renforcer leur inclusion financière et leur activité économique, est qu'il y ait beaucoup de femmes



Rencontre dans le cadre du programme WE4A de la Fondation Tony Elumelu, ce 24 avril 2024

togolaises bénéficiaires de ces fonds ».

Les entrepreneures togolaises intéressées sont vivement encouragées à candidater avant la date de clôture, le 05 mai 2024. Après avoir fait acte de candidature sur le TEFCONNECT dédié à ce programme, une notification est envoyée au postulant pour lui confirmer la prise en compte de sa candidature, en attendant

l'étape de la sélection. De la candidature à la sélection, le postulant bénéficie d'un d'appui technique. « Les postulants bénéficient des formations à deux niveaux. D'abord, des formations ouvertes à tout le monde et

Le programme WE4A est soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Union européenne (UE). Pour la Fondation Tony Elumelu, initiateur du projet, l'un des objectifs essentiels poursuivis par ce programme est d'aider les femmes africaines à accroître leur inclusion économique et autonomisation financière. Parallèlement, ce programme va contribuer à la création d'emplois décents, tout en permettant de lutter contre la pauvreté.

La Fondation Tony Elumelu veut donner du pouvoir à une nouvelle génération d'entrepreneurs africains. La mission de la Fondation est ancrée dans l'Africapitalisme, qui fait du secteur privé, et surtout des entrepreneurs, le catalyseur du développement socio-économique du continent africain. Elle a déjà déboursé plus de \$100 millions USD en financement direct à 20 000 jeunes femmes et hommes africains, qui ont collectivement créé plus de 400 000 emplois directs et indirects.

Edy Alley

Chaîne de valeur soja

État des lieux et mécanismes de développement

La production du soja biologique au Togo gagne du terrain. Quel est l'état des lieux du secteur ? Quel est le mécanisme d'un développement optimal de la filière et des acteurs ?

Selon les chiffres officiels, la filière soja biologique au Togo a généré des recettes de plus de 90 milliards de FCFA en 2022,

en termes de volume, le Togo a importé 19 700 t en 2018, 42 300 t en 2019, 51 000 t en 2020, 63 302 en 2021, et 120 094 en 2022.

notamment le PAEIJ-SP et le Mifa ont incité les banques commerciales et les institutions de microfinance à accompagner les producteurs ainsi que l'exportation.

FAO, soutien important
L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et

partenariat direct entre la FAO et EESA-JCAT selon la modalité de délégation des opérations a été adopté. C'est dans cette perspective

pour faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois tout en soutenant le développement des



Soja biologique

et créé près de 500.000 emplois. La chaîne de valeur soja biologique au Togo s'est illustrée sur les cinq dernières années (2018-2022) en hissant le pays au premier rang des exportateurs vers l'Union européenne, classé respectivement devant la Chine entre 2018-2019 et l'Ukraine en 2020-2022. En effet, de 2018 à 2022, le Togo a affiché sa performance dans la chaîne de valeur soja biologique sur le plan

Ces performances du Togo sont la résultante des efforts conjugués de plusieurs acteurs, notamment l'Etat togolais, les partenaires techniques et financiers, les institutions financières, les organismes de certification biologique, les producteurs, les acheteurs, les compagnies de transit et les exportateurs. La conformité de cette chaîne d'intervention est vérifiée à différents niveaux par des organismes internationaux

l'agriculture (FAO) apporte une assistance technique au gouvernement togolais pour le renforcement des systèmes alimentaires et de la nutrition au Togo, à travers le TCP-TOG-3902. Il permet de promouvoir les habitudes alimentaires et nutritionnelles saines puis dynamiser les mécanismes politiques/institutionnels de coordination et de concertation multisectorielle et multi-acteurs en faveur des



Des acteurs dans un champ de soja

mondial en occupant la première place pendant quatre années consécutives au rang des pays qui ont exporté du soja bio vers l'espace Schengen. En

de certification biologique notamment Ecocert (France), Certisys (Belgique), Cérés (Allemagne). Aussi plusieurs mécanismes d'accompagnement de l'Etat

systèmes alimentaires durables et de la promotion de l'agriculture biologique au Togo.

Dans le cadre de la mise en œuvre du TCP-TOG-3902, un



Stock de Soja bio

que le groupe Jonction de Croissance agricole au Togo (JCAT) par sa fondation Equilibre Environnement Sécurité alimentaire (ESA), en collaboration avec la FAO, organise une rencontre d'échanges avec tous les

industries transformatrices. Il importe désormais donc de développer des stratégies pouvant permettre de consolider cette prouesse. Elaborer un rapport sur l'exportation et la commercialisation



Magasin de stockage de soja bio

acteurs du soja bio au Togo.

Journée nationale : portée et défis

La journée nationale de la célébration et consolidation des performances du Togo dans la chaîne de valeur de production de soja biologique vise à célébrer les bonnes performances des acteurs de la filière soja bio du pays et à instaurer un cadre d'échanges périodiques permettant de renforcer la synergie entre les acteurs de terrain, les interlocuteurs gouvernementaux et les partenaires du monde agricole. Cette journée entend également contribuer à la réalisation des ambitions de la Feuille de route gouvernementale,

du soja (conventionnel et biologique) au Togo au cours des campagnes agricoles de 2018 à 2022 avec des prévisions de 2023-2024. Présenter le rapport de l'UE sur la commercialisation du soja biologique au Togo. Formuler un plaidoyer à l'endroit des autorités et des partenaires techniques et financiers pour le développement du soja biologique au Togo. Partager avec les acteurs du soja biologique, les conditions d'obtention d'agrément. Sensibiliser les acteurs du soja biologique sur le respect des nouvelles réglementations de l'UE sur les produits agroalimentaires biologiques.

Attipoe Edem Kodjo

2° ORIGINAL

NOTIFICATION ET REMISE DE LETTRE

L'An Deux Mil Vingt-Trois (2023)
Et le Lundi, Six-Huit (08) Décembre 2023 à 11h30mn ;

A la demande de **ORABANK-TOGO**, Société Anonyme (S.A.), avec Conseil d'Administration, au capital de (10 019 110 000) de FRANCS CFA, RCCM : TOGO - LOME 2003 8 0949 - Banque N°TG116K - Swift ORBKGTG, ayant son siège social au 11, avenue du 24 Janvier - 01 BP. 325 Lomé 01 - TOGO, Tél. (228) 22 21 62 21 - Fax : (228) 22 21 62 25, www.orabank.net, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège ;

Col

Notifié et remis à :

Monsieur AGBODO-GAGLO Kokou Seyram, Gérant de **AGYA-DISTRIBUTION SARL**, 16 B.P. 378, Tel. : 90 15 14 25, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et par conséquent, n'ayant ni domicile ni résidence connus et étant ingoignable au numéro de téléphone connu, j'ai procédé à la signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé

- L'original d'une lettre sur papier en-tête de **ORABANK-TOGO**, Société Anonyme (SA), référencée N° 4437/OTG/DG/DREC/DRNJ/DKH, datée du 30 JUIN 2023, à lui adressée, ayant pour objet la notification de la clôture juridique du compte courant. //

Commençant par :

Il Par correspondance référencée n°1169/OTG/DG/DREC/DRNJ/DJO en date du 16 février 2023, nous vous avons invité à une séance d'arrêtés contradictoire du solde du compte courant n°74177100101-03 ouvert dans nos livres au nom de la société **AGYA-DISTRIBUTION SARL**. Vous n'avez pas répondu malgré la notification de l'huissier instrumentaire.

Et terminée par :

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. //

La présente notification est faite à toutes fins que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant l'original de la lettre survisée que copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 FCFA.


L'HUISSIER

Orabank
Togo

Lomé, le 30 JUIN 2023

N° 4437/OTG/DG/DREC/DRNJ/DKH

A
Monsieur AGBODO-GAGLO Kokou Seyram
Gérant de **AGYA-DISTRIBUTION SARL**
16 B.P. : 378
Tél. : 90 15 1425
Lomé - TOGO

Objet : Notification de la clôture juridique du compte courant

Monsieur le Gérant,

Par correspondance référencée n°1169/OTG/DG/DREC/DRNJ/DJO en date du 16 février 2023, nous vous avons invité à une séance d'arrêtés contradictoire du solde du compte courant n°74177100101-03 ouvert dans nos livres au nom de la société **AGYA-DISTRIBUTION SARL**. Vous n'avez pas répondu malgré la notification de l'huissier instrumentaire.

Par la présente, nous vous notifions la clôture juridique du compte courant précité. Par ailleurs, nous vous rappelons que vos engagements en compte courant, déclassés en créances douteuses depuis le 30 juin 2022 conformément aux normes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), s'élèvent à la date du 31 mai 2023, à la somme de vingt-deux millions deux cent mille six cent quatre-vingts (22 200 680) francs CFA, détaillée comme suit :

- Principal : 19 784 528 F CFA
- Agios réservés : 2 416 152 F CFA

Nous vous mettons en demeure de nous couvrir, dans un délai de 30 jours, à compter de la réception de la présente, de la totalité de notre créance ci-dessus mentionnée. Il vous est loisible de produire dans le même délai tous justificatifs susceptibles de modifier le solde sus-indiqué. A défaut, nous nous verrons dans l'obligation de procéder au recouvrement forcé de notre créance et les frais de procédure au taux de 15 % seront mis à votre charge.

Veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Général  
Guy-Martial AWONA

Le Directeur du Recouvrement 
Ayaou Abalo DICK

Place de l'Indépendance, Angle Ax. des Mines et N. Grunsky - BP 45 Lomé-TOGO
Tél. : (228) 22 21 62 21 - Fax : (228) 22 21 62 25
www.orabank.net
ORABANK - TOGO S.A. au capital de 10 019 110 000 FCFA - RCCM : TOGO - LOME 2003 8 0949 - Banque N°TG116K - Swift ORBKGTG

BULLETIN D'ABONNEMENT



Vous êtes un **annonceur**, un **privé**, une **agence conseil** en communication ou un **homme d'affaires**! Vous avez besoin d'une communication dans le journal **Togo Matin**?



BP: 30117 Lomé-Togo
Tél: 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail: atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
tw: @togomatin1

Abonnez-vous au journal
quotidien **TOGO MATIN** !

Souhaitez-vous vous abonner au journal Togo Matin
ou l'offrir à un (e) ami (e) ou à vos proches?

Nom ou raison sociale:

Profession ou activité:

Adresse: / BP:

Tél: / E-mail:

► Je m'abonne

01 Abonnement mensuel: 5.000 FCFA

02 Abonnement trimestriel: 15.000 FCFA

03 Abonnement semestriel: 20.000 FCFA

04 Abonnement annuel: 40.000 FCFA

Me Sylvanus Essomanam SALLAH
 BUREAU DE JUSTICE, PRÈS LA COUR D'APPEL
 ET LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOMÉ
 Officier Juridique et Fiscal Reconnu par le Gouvernement Togolais et Vice
 Responsable Rédaction de tous Actes de Procédure Commerciale et Privée-Transactions

2^e ORIGINAL

**PROCES-VERBAL DE VERIFICATION
 ET D'ENLEVEMENT D'OBJETS ET
 EFFETS MOBILIERS PORTANT SUR LA
 SAISIE VENTE PRATIQUÉE LE 06
 SEPTEMBRE 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE (2024) ;

Et le Lundi, Vingt-huit (28) Avril à 11H45

A la requête de la **International Business Bank Togo (IB BANK Togo)**, Société Anonyme au Capital de 27.000.000.000 de Francs CFA, dont le siège est à Lomé, 169, Bd du 13 Janvier, BP : 363 Lomé-Togo- R.C.CM N°TOGO-LOME 1974B 521, LOME, Tél : (00228) 22-23-55-00/22-23-56-00, représentée aux présentes par Monsieur **Ibrahim SORY**, demeurant à Lomé, agissant aux présentes au nom et pour le compte de ladite Banque en sa qualité de Directeur Général ;

M. SALLAH
 Juge au Tribunal de Commerce de Lomé, Domicilié au Centre National de Transaction Bancaire, 42, Rue Mermoz, Lomé, Togo

Dit et déclaré à :

La société International Business Bank Togo (IB BANK Togo), ayant son siège à Lomé, représentée par son Directeur Général, Monsieur **Ibrahim SORY**, où étant en ses bureaux et parlant à :

22/04/2024
Mh33
IB Bank Togo
Service des Affaires Juridiques

NANAN Noutie du service juridique, donti déclaré qui a reçu copie de l'acte et visé les originaux

Que par acte de mon Ministère en date du, **09 août 2023**, suivant la Grosse de l'Ordonnance N°101/2023 du 15 mai 2023 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, nous avons pratiqué saisie vente sur les

42, Rue Mermoz Bt. de la Kara Tsimon Doumassé à côté du Centre National de Transaction Bancaire et de l'Hotel O KADOU
 N° 53303-P-078-100098229
 B.P. 80810 Cal. (228) 90 18 08 81 / 90 43 37 43 / 90 87 87 87 E-mail : ctsessallah@gmail.com Lomé-Togo

ux (02) armoires à casiers en bois de couleur belge dont une à deux (02) battants et l'autre à un (01) battant

- Une (01) table à manger faite en bois
- Sept (07) fauteuils de bureau en cuir.
- Deux (02) armoires à casier en bois dont l'une et à quatre (04) battants et l'autre à deux (02) battants avec deux (02) étagères et un tiroir.
- Une table ronde en vitre
- Un (01) plateau de service avec une sous-basse.
- Une boîte à poubelle de couleur rose.
- Une table de bureau en bois de forme triangulaire
- Une (01) armoire basse en bois à quatre (04) battants
- Trois (03) fauteuils de bureau en cuir
- Un (01) carton contenant des documents
- Une (1) paire de chaises
- Un (01) grand carton contenant des ustensils
- Deux (02) petits cartons neufs contenant chacun six (06) verres à boire.
- Un (01) carton neuf contenant des tasses.
- Une (01) théière.
- Deux (02) gobelots, tous en aluminium et un petit verre à
- Une (01) boîte à boire
- Deux (02) œuvres d'art.
- Deux (02) plateaux de service
- Une petite armoire basse de couleur blanche à quatre (04) tiroirs
- Trois (03) seaux vides en plastique dont deux (02) de couleur bleue et un (01) de couleur violette
- Un (01) port de ruban d'enseigne en aluminium.

biens meubles corporels appartenant à la Société **UINT AFRICA** représentée par Monsieur **Hamed SOW** et dont vous êtes resté gardien en vertu de la loi ;

Qu'en application de l'article 70 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées et des Voies d'Exécution, Nous allons procéder à leur vérification ;

CE A QUOI IL M'EST REPONDU

Les objets et effets mobiliers saisis sont au complet. Nous nous sommes fait nos opérations.

22/04/2024
22/04/2024
KASNU

Sur la présentation des effets, Nous avons procédé à leur vérification, opération à l'issue de laquelle il ressort :

- Deux (02) appareils d'alimentation électrique dont l'un de couleur blanche de marque Back-UPS et l'autre de couleur noire de marque Smart-UPS.
- Une (01) chaise en bois
- Des tuyaux de climatisation
- Des foulottes de couleur blanche
- Huit (08) moteurs de climatiseur de marque SAMSUNG
- Une (01) grande table ronde faite en bois.
- Deux (02) appareils autocarros dont un maron de couleur blanche de marque PANASONIC et un petit de couleur noire de marque TP LINK.
- Huit (08) combinets téléphoniques dont quatre (04) de couleur blanche et quatre (04) de couleur noire
- Six Commandes de climatiseur
- Un (01) tas de câbles d'électricité dans un sac en blanc
- Un (01) poste disjoncteur
- Douze (12) fauteuils de bureau en cuir
- Une (01) rallonge blanche de trois (03) prises
- Un (01) ordinateur de marque HP
- Un (01) table de bureau faite en bois de forme carrée
- Un (01) port ruban d'enseigne.
- Un (01) câble réseau de couleur bleue.
- Un (01) tableau de couleur blanche.

- Deux (02) appareils de projection de marque NEC
- Un (01) charrier (AZERTY) de couleur noire.
- Un (01) retour-bureau avec une étagère à tiroir en dessous
- Un (01) retour-bureau à un battant avec trois (03) tiroirs et deux (02) casiers.
- Une grande armoire vitrée faite en bois et en aluminium à cinq (05) battants.
- Une table de bureau en bois de forme rectangulaire
- Une (01) grande armoire en bois de couleur belge
- Deux (02) fauteuils visiteurs en cuir
- Un (01) fauteuil de bureau en cuir dont l'un des bras est cassé.
- Une (01) armoire basse à trois (03) tiroirs.
- Un (01) combinet téléphonique de couleur noire
- Cinq (05) imprimantes de marque HP
- Deux (02) ordinateurs de marque DELL
- Une (01) unité centrale de marque DELL
- Une boîte en bois contenant un coffre-fort
- Un (01) petit carton sur lequel on peut lire la mention GAMMA CLÉF contenant une serrure et ses accessoires
- Quatre (04) câbles ordinateurs
- Une (01) clé de port
- Une (01) armoire à casier de couleur belge
- Deux (02) canapés bourgeois d'une (01) place chacun
- Un canapé bourgeois de deux (02) places
- Une (01) armoire basse en bois à quatre (04) battants avec une (01) pose en vitre
- Deux (02) œuvres d'art
- Une (01) table centrale vitrée en bois de forme carrée

- (02) petit congélateur de marque TECHNO LUX
- Quatre (04) fauteuils - visiteurs
- Une (01) armoire basse à trois (03) tiroirs dont le premier tiroir contient un petit sac noir
- A l'intérieur du petit sac noir se trouvent : une commande de couleur noire, un petit appareil tactile tous de marque Palario de avec ses accessoires
- Un (01) appareil détecteur de billets se trouvant dans un petit carton.
- Quatre (04) claviers (AZERTY) et ses accessoires
- Trois (03) souris
- Une (01) petite caméra noire de marque Logi
- Deux (02) disques de couleur orange et bleue
- Un (01) modem de connexion avec son chargeur tous de marque CISCO
- Une (01) commande de marque LG
- Un (01) tableau blanc.
- Deux (02) armoires vitrées à deux (02) battants chacune faites en bois et en aluminium.
- Un (01) carton contenant quatorze (14) supports de rideau, cinq (05) cartels de rideau avec ses accessoires
- Une brosse à dent et une pâte dentifrice
- Une (01) armoire à casier de couleur belge
- Une (01) armoire en bois à deux (02) battants avec deux (02) tiroirs
- Trois (03) fauteuils de bureau
- Deux (02) tables de bureau dont l'une de forme rectangulaire et l'autre de forme triangulaire

- Une (01) imprimante
- Une (01) chaise en cuir
- Une (01) armoire basse en bois à un (01) battant avec trois (03) tiroirs contenant des rondelles en plastique
- Un (01) grand miroir fixé au mur
- Un (01) pot de WC avec un couvercle cassé
- Un (01) lavabo en bon état
- Une pile - savon fixé au mur
- Un (01) robinet en bon état.

Article 118

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'Huissier ou de l'argent d'exécution ou au greffe, au choix du créancier saisissant. Le transfert de la propriété et la délivrance des biens sont subordonnés à la consignation du prix. A défaut de consignation dans le délai convenu, il est procédé à la vente forcée.

Article 119

« Sauf si le refus d'autoriser la vente est inspiré par l'intention de nuire au débiteur, la responsabilité du créancier ne peut pas être recherchée » ;

Et de suite à même requête que ci-dessus, nous, Huissier de Justice susdit et soussigné, avons procédé à l'enlèvement immédiat des effets et objets mobiliers dont la vérification vient d'être faite ;

Et nous les avons fait transporter à L'Exposé Vent de TB-Banque,

Et de tout ce qui précède, Nous avons dressé le présent Procès-verbal de vérification et d'enlèvement pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL NE L'IGNORE**

Et de tout ce qui précède, Nous avons dressé le présent Procès-verbal de vérification et d'enlèvement sur saisie-vente, pour servir et valoir ce que de droit et dont le coût du présent exploit est de : 150.000 F CFA.

L'HUISSIER



Le surpoids et l'obésité

Agir individuellement et collectivement pour éloigner le danger

Le surpoids est un état caractérisé par un dépôt excessif de tissu adipeux. L'obésité est une maladie chronique complexe qui se définit par un dépôt excessif de tissu adipeux pouvant nuire à la santé. Ces affections sont très dangereuses pour la santé humaine.

Le diagnostic de surpoids et d'obésité se fait en mesurant le poids et la taille des personnes et en calculant l'Indice de masse corporelle (IMC) : poids (kg)/taille² (m²). L'IMC est un marqueur de substitution de l'adiposité. Des moyens de mesure supplémentaires, tels que le tour de taille, peuvent aider à diagnostiquer l'obésité.

Pour les adultes, l'OMS définit le surpoids et l'obésité comme suit : il y a surpoids quand l'IMC est égal ou supérieur à 25 ; et il y a obésité quand l'IMC est égal ou supérieur à 30. Pour les enfants, la définition du surpoids et de l'obésité tient compte de l'âge.

Pour les enfants de moins de 5 ans, le surpoids est un poids par rapport à la taille supérieur à 2 écarts-types au-dessus de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS ; et l'obésité est un poids par rapport à la taille supérieur à 3 écarts-types au-dessus de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS. Pour les enfants âgés de 5 à 19 ans, le surpoids et l'obésité se définissent comme suit : le surpoids est un IMC pour l'âge supérieur à 1 écart-type au-dessus de la médiane de la norme de croissance de l'OMS ; et l'obésité est un IMC pour l'âge supérieur à 2 écarts-types au-dessus de la médiane de la norme de croissance de l'OMS.

Le surpoids et l'obésité en chiffres

En 2022, 2,5 milliards d'adultes de 18 ans et plus étaient en surpoids et sur ce total, plus de 890 millions étaient obèses, ce qui représente 43% des adultes de 18 ans et plus en surpoids (43% des hommes et 44% des femmes) ; cette proportion a augmenté par rapport à 1990, où elle était de 25%. La prévalence du surpoids varie selon les régions, allant de 31% dans la région OMS de l'Asie du Sud-Est et dans la région africaine à 67% dans la Région des Amériques. Environ 16% des adultes de 18 ans et plus dans le monde étaient obèses en 2022. La prévalence mondiale de

l'obésité a plus que doublé entre 1990 et 2022. En 2022, on estimait à 37 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans en surpoids. Autrefois considéré comme un problème des pays à revenu élevé, le surpoids est en hausse dans les pays à revenu faible et



Une femme souffrant d'un excès de poids

intermédiaire. En Afrique, le nombre d'enfants de moins de 5 ans en surpoids a augmenté de près de 23% depuis 2000. En 2022, près de la moitié des enfants de moins de 5 ans en surpoids ou obèses vivait en Asie.

Plus de 390 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 19 ans étaient en surpoids en 2022. La prévalence du surpoids (obésité comprise) chez les enfants et les adolescents de 5 à 19 ans a considérablement augmenté, passant de 8% en 1990 à 20% en 2022. L'augmentation est similaire chez les garçons et les filles : en 2022, 19% des filles et 21% des garçons étaient en surpoids.

Alors que seulement 2% des enfants et des adolescents de 5 à 19 ans étaient obèses en 1990 (31 millions de jeunes), en 2022, 8% d'entre eux étaient obèses (160 millions de jeunes).

Causes du surpoids et de l'obésité

Le surpoids et l'obésité résultent d'un déséquilibre entre l'apport énergétique (alimentation) et la dépense d'énergie (activité physique). Dans la plupart des cas, l'obésité est une maladie multifactorielle due à des environnements

obésogènes, à des facteurs psychosociaux et à des variantes génétiques. Dans un sous-groupe de patients, on peut distinguer des facteurs étiologiques majeurs (médicaments, maladies, immobilisation, affections iatrogènes, maladie monogénique/syndrome génétique).

L'environnement obésogène qui accroît la probabilité d'obésité

chez les individus, dans les populations et dans différents contextes résulte de facteurs structurels qui limitent les possibilités de se procurer durablement des aliments sains à des prix abordables localement, du manque de mobilité physique facile et sans danger dans la vie quotidienne de toutes et tous, et de l'absence de cadre juridique et réglementaire adéquat. Par ailleurs, l'absence de mesures efficaces dans le système de santé pour repérer la prise de poids excessive et le dépôt de tissu adipeux à un stade précoce rend l'évolution vers l'obésité plus probable.

Conséquences courantes sur la santé

Les risques que le surpoids et l'obésité présentent pour la santé sont de plus en plus attestés et de mieux en mieux connus. On estime qu'en 2019, un IMC supérieur à la valeur optimale était à l'origine de 5 millions de décès dus à des Maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, les troubles neurologiques, les maladies respiratoires chroniques et les troubles digestifs.

Le surpoids chez les

enfants et les adolescents affecte directement leur santé et il est associé à un risque plus élevé et à la survenue à un âge plus précoce de différentes MNT comme le diabète de type 2 et les maladies cardiovasculaires. L'obésité de l'enfant et de l'adolescent a différentes conséquences psychosociales néfastes ; elle a des répercussions sur les résultats scolaires et la

qualité de vie, que viennent aggraver la stigmatisation, la discrimination et le harcèlement. Les enfants obèses ont de grandes chances de le rester à l'âge adulte et risquent davantage de souffrir de MNT à l'âge adulte.

Les conséquences économiques de l'épidémie d'obésité sont également importantes. Si l'on ne fait rien, le coût du surpoids et de l'obésité à l'échelle mondiale devrait atteindre 3 billions de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030 et plus de 18 billions USD d'ici à 2060. Enfin, l'augmentation des taux d'obésité dans les pays à revenu faible et intermédiaire, y compris parmi les groupes socio-économiques défavorisés, est en train de mondialiser rapidement un problème qui ne concernait autrefois que les pays à revenu élevé.

Prévention et prise en charge

Au niveau individuel, il est possible de diminuer le risque en prenant des mesures préventives à chaque étape du cycle de vie, en commençant par la période préconceptionnelle et en continuant pendant les premières années de l'existence. Ces mesures consistent notamment :

à veiller à ce que la prise de poids soit normale pendant la grossesse ; à allaiter exclusivement au sein pendant les 6 premiers mois suivant la naissance et à poursuivre l'allaitement maternel jusqu'à l'âge de 24 mois ou plus.

Elles consistent aussi à encourager les bons comportements en matière d'alimentation chez les enfants, d'activité physique, de sédentarité et de sommeil, quel que soit leur poids actuel ; à limiter le temps d'écran ; à limiter la consommation de boissons sucrées et d'aliments très caloriques et à promouvoir d'autres comportements alimentaires sains.

L'on devrait aussi œuvrer à avoir une bonne hygiène de vie (alimentation saine, activité physique, durée et qualité du sommeil, pas de tabac ni d'alcool, autorégulation émotionnelle) ; à limiter l'apport énergétique provenant des graisses et des sucres totaux et à consommer davantage de fruits et légumes, ainsi que de légumineuses, de céréales complètes et de noix ; et à avoir une activité physique régulière.

Pour enrayer la hausse des cas d'obésité, il faut prendre des mesures multisectorielles qui prennent en compte, par exemple dans la fabrication des aliments, leur commercialisation et la fixation de leur prix, les déterminants de la santé d'ordre plus général (comme l'aménagement urbain et la lutte contre la pauvreté).

L'industrie agroalimentaire peut jouer un rôle important dans la promotion d'une alimentation saine : en réduisant la teneur en matières grasses, en sucre et en sel des aliments transformés ; en veillant à proposer à tous les consommateurs et toutes les consommatrices des produits sains et nutritifs à un prix abordable ; en limitant la commercialisation d'aliments riches en matières grasses, en sucre et en sel, notamment ceux destinés aux enfants et aux adolescents ; et en veillant à proposer des aliments sains.

Edem Dadzie

Mauritanie/Présidentielle

Mohamed Ould Abdel Aziz, de la prison à la présidentielle ?

Dans un pays où la politique est souvent synonyme de surprises, l'annonce de la candidature de l'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz à la prochaine présidentielle du 29 juin a créé un choc. Condamné à 5 ans de prison ferme pour abus de pouvoir, Abdel Aziz est actuellement détenu, mais cela ne l'empêche pas de vouloir se présenter aux élections.

Les responsables du parti en cours de création de l'ancien président ont déclaré que Mohamed Ould Abdel Aziz se présentera « sans hésitation » au scrutin, malgré sa condamnation. Pour les partisans de l'ancien président, cette décision est nécessaire pour « sortir le pays de l'impasse » dans laquelle il se trouve. Selon eux, 90% des citoyens mauritaniens réclament son retour, considérant que

la situation économique et sécuritaire s'est dégradée depuis son départ. Cependant, les avocats de la partie civile estiment que la candidature d'Abdel Aziz n'est pas recevable, invoquant l'article 28 de la Constitution mauritanienne qui prévoit que le président de la République est rééligible une seule fois. Mais les avocats de la défense arguent que la condamnation n'est pas définitive, car l'appel est

suspensif, et que l'ancien président jouit encore de la totalité de ses droits civiques jusqu'à la décision de la Cour d'appel.

Pour valider sa candidature, Mohamed Ould Abdel Aziz devra recueillir les signatures d'au moins 100 conseillers municipaux. Le Conseil constitutionnel officialisera fin mai la liste des candidats autorisés à se présenter. Dans ce contexte, le président sortant, Mohamed Ould Ghazouani, a annoncé être candidat pour un deuxième mandat, et sera le grand favori du scrutin. Il affrontera notamment son rival, le militant des droits



Mohamed Ould Abdel Aziz

humains Biram Ould Dah Ould Abeid, qui a également annoncé sa candidature.

La présidentielle du 29 juin promet d'être passionnante, avec des enjeux de taille pour

l'avenir de la Mauritanie. La question est maintenant de savoir si Mohamed Ould Abdel Aziz pourra vraiment se présenter, et si oui, quel sera son impact sur le scrutin.

T.M.

Burkina Faso/Justice

La justice réclame la libération de Guy-Hervé Kam, un test pour l'État de droit

La cour administrative d'appel de Ouagadougou a demandé au gouvernement de libérer l'avocat Guy-Hervé Kam, cofondateur du Balai citoyen et figure emblématique de la société civile burkinabé. Cette décision, qui suit celle du tribunal administratif en mars, constitue un test pour l'État de droit au Burkina Faso, où les putschistes militaires naviguent entre morgue populiste et fabrique d'un trompe-l'œil de l'État de droit.



Guy-Hervé Kam

Guy-Hervé Kam a été interpellé le 24 janvier à l'aéroport de Ouagadougou par des hommes en civil, et détenu depuis à la Direction de la surveillance du territoire (DST). Les motifs de son arrestation, liés à une prétendue atteinte à la sûreté de l'État, ont été jugés nuls et nonavenus par le juge du tribunal administratif.

La cour administrative d'appel a confirmé cette décision, estimant que l'Agence judiciaire de l'État (AJE) n'avait pas apporté la preuve d'une procédure pénale engagée contre l'avocat.

La suite de l'épisode démontrera si le Burkina Faso, sujet à des restrictions au titre de l'effort de guerre,

est toujours un État de droit. Les observateurs ont été échaudés par de récentes tensions entre le régime militaire et les représentants de la justice, notamment dans les réformes du Conseil de la magistrature, l'utilisation discriminatoire du décret de mobilisation nationale et la gestion hasardeuse de certains dossiers.

Alors que la durée prévue de la transition ne permet déjà plus d'organiser les élections promises, l'opinion nationale attend un signe de légalité du régime transitoire. La libération de Guy-Hervé Kam serait un pas important dans ce sens, montrant que l'État de droit est encore respecté au Burkina Faso.

T.M.

RDC/Parlement

Kamerhe à la tête de l'Assemblée nationale : un nouveau souffle pour la démocratie congolaise ?

Figure politique de poids en République démocratique du Congo, Vital Kamerhe est sur le point de reprendre la présidence de l'Assemblée nationale, un poste qu'il avait déjà occupé de 2006 à 2009. Sa victoire lors des primaires de l'Union sacrée, mardi dernier, lui ouvre la voie vers le perchoir. Dans les coulisses, Kamerhe commence à définir les contours de sa future présidence, promettant une approche rigoureuse et méthodique.

Kamerhe se présente comme un allié fidèle du président Félix Tshisekedi, tout en soulignant le rôle constitutionnel de l'Assemblée nationale comme deuxième institution de la République. Il s'engage à revitaliser cette institution pour qu'elle joue mieux sa mission de contrôler le gouvernement, qu'il rappelle être la quatrième institution. Le futur président de l'Assemblée nationale rejette toutefois l'idée de flatterie et se présente comme le catalyseur des promesses et de la vision de Tshisekedi.

Kamerhe prévoit de renforcer le contrôle gouvernemental en instaurant des sessions hebdomadaires de contrôle de l'exécutif. Les ministres seront convoqués par secteur pour évaluer la mise en œuvre du programme



Vital Kamerhe

gouvernemental. Il souligne également l'importance de l'accès aux rapports de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour l'Assemblée nationale, afin de garantir une transparence et une responsabilité accrues dans la gestion publique.

Cependant, des questions subsistent quant aux ambitions présidentielles de Kamerhe. Certains l'accusent de se servir de ce poste comme d'un tremplin pour briguer la présidence de la République. Des proches de Tshisekedi préfèrent attendre de voir

son action avant de porter un jugement. Pourrait-il apaiser les craintes et démontrer que son unique objectif est de servir l'intérêt de la nation congolaise ? Seul le temps le dira.

Dans l'immédiat, Vital Kamerhe est prêt à relever le défi et à donner un nouveau souffle à la démocratie congolaise. Sa future présidence de l'Assemblée nationale sera scrutée de près par les Congolais et la communauté internationale.

T.M.

Ose plus, dépense moins!

Achète ta Sim à 500F et reçois
2500F de crédit + 100%
de bonus pendant 3 mois*

G-COM

500F

Avantages

+ 500 Mo
+ 100 F sur Floopz

*1ère recharge de la journée à partir de 300F

Un monde nouveau vous appelle.

Moov
Africa